

Communiqué
Entretien entre Mme Agnès Buzyn et les représentants d'un Collectif de 17 organisations de patients, de professionnels de santé et d'entreprises du médicament engagés pour l'homéopathie, le jeudi 11 juillet

La Ministre confirme que la place de l'homéopathie dans le système de soins n'est pas remise en cause

Sept représentants de notre Collectif, composé du Syndicat National des Homéopathes français (SNMHF), de l'Association Homéo-Patients France (AHP France), de la Société Savante d'Homéopathie (SSH) et de 14 autres organisations de patients, de professionnels de santé et d'entreprises du médicament*, ont été reçus par la Ministre des Solidarités et de la Santé jeudi 11 juillet, en vue d'échanger sur sa décision de dérembourser les médicaments homéopathiques.

Mme la Ministre a confirmé la décision de déremboursement à partir de janvier 2021, avec un passage au taux de 15% au premier janvier 2020. Sans nier l'utilité de l'homéopathie, les bénéfiques pour les patients et la légitimité des médecins à orientation homéopathique, elle a rappelé qu'elle s'était uniquement conformée à l'avis de la Haute Autorité de Santé. Nous le regrettons profondément pour les patients et professionnels de santé, d'autant plus que cet avis ne tient pas compte de la spécificité du médicament homéopathique.

Nous avons bien pris note de l'écoute de Mme la Ministre à l'égard de nos préoccupations concernant les impacts de cette décision sur les professionnels de santé, les patients et les salariés. Nous avons pris acte de son ouverture quant à l'opportunité de mener de nouvelles études en vue d'une réévaluation des médicaments homéopathiques.

Madame la Ministre a également rappelé que la décision ne devait remettre en cause ni la place de l'homéopathie dans l'offre de soins, ni la liberté d'accès des patients à cette thérapeutique.

Nous restons déterminés à poursuivre la mobilisation collective pour maintenir l'homéopathie comme discipline médicale exercée par des professionnels de santé formés et intégrée dans notre système de soins, au bénéfice des millions de patients qui y ont recours.

Contact : Camille EQUIPART : camille.equipart@nextep-health.com

**Société homéopathique internationale de soins de support en oncologie – SHISSO, Société Française d'Homéopathie - SFH, Fédération Nationale des Sociétés Médicales Homéopathiques de France- FNSMHF, Syndicat National de la Préparation Pharmaceutique - SN2P, CNP MEP Médecine Anthroposophique, CNP MEP Médecine Homéopathique, Fédération Française des Sociétés d'Homéopathie – FFSH, Centre Homéopathique de France – CHF - Centre de santé Saint- Jacques, Centre d'Enseignement de Développement de l'Homéopathie- CEDH, Institut National Homéopathique Français – INHF Paris, Collectif Safemed, Boiron, Lehning, Weleda.*